

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la déclaration d'un adjoint spécial qui a attiré mon attention. C'était la nouvelle parue dans le *Sun* de Toronto affirmant qu'un officier supérieur de la GRC...

M. Clark (Rocky Mountain): Mais vous êtes intervenu.

M. Allmand: Je ne suis pas intervenu. Écoutez donc la réponse pour une fois.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Le *Sun* de Toronto a publié une nouvelle selon laquelle un officier supérieur de la Gendarmerie aurait déclaré que le ministre du Travail faisait l'objet d'une enquête. J'ai pensé que je devais me renseigner sur cette question au cas où je serais interrogé à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Je n'ai pas dirigé l'enquête. Ce n'est pas du tout la même chose que de diriger une enquête et de demander à la Gendarmerie royale ce qu'elle fait, afin que je puisse répondre aux questions des députés. Si vous ne voyez pas la différence, vous n'êtes pas très intelligents.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: En réponse à la question qu'on lui posait, le commissaire adjoint aux opérations criminelles s'est déclaré surpris. A sa connaissance, aucun haut fonctionnaire n'avait déclaré que le ministre du Travail faisait l'objet d'une enquête. Il a téléphoné à Toronto. Il a découvert qu'un fonctionnaire de là-bas avait été interviewé par le *Sun* de Toronto. Le fonctionnaire en question a nié avoir déclaré ce qui était imprimé dans ce journal. Je ne me suis absolument pas mêlé à l'enquête. La Gendarmerie royale est libre de la mener comme bon lui semble. Je lui pose toutefois des questions de temps en temps afin de pouvoir fournir des réponses à la Chambre.

M. Andre: Dans sa réponse à la Chambre, le solliciteur général a déclaré qu'il avait téléphoné au sous-commissaire de la Gendarmerie royale pour lui demander le nom du fonctionnaire. Les fonctionnaires de la Gendarmerie royale doivent-ils en conclure qu'au cas où les interviews qu'ils pourraient donner aux personnes s'intéressant à cette enquête deviendraient publiques, ils risqueraient d'avoir affaire au solliciteur général?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir dit que j'avais demandé le nom du fonctionnaire de Toronto.

Une voix: Si, vous l'avez dit.

M. Allmand: Nous examinerons la transcription des débats et nous verrons ce que j'ai dit. Si je l'ai dit, c'était un lapsus, mais cela m'étonnerait. J'ai dit simplement que j'avais communiqué avec le commissaire adjoint aux opérations criminelles et que je lui avais demandé si quelqu'un avait fait cette déclaration. Il m'a répondu qu'il l'ignorait, mais qu'il vérifierait la chose au bureau de Toronto. Il a déclaré qu'un fonctionnaire de ce bureau avait fait des déclarations à la presse. Je n'ai pas demandé son nom. De toute façon, même si je ne l'ai pas demandé, il me l'a donné, mais je l'ai oublié.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ DE DÉBLOCAGE DES TARIFS-MARCHANDISES ET D'ABANDON DU PROJET DE DÉSAFFECTATION DE LIGNES SECONDAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je vais passer à un autre sujet et adresser ma question à notre ministre des Transports, toujours bien informé. Comme le blocage des voies ferrées doit cesser à la fin de l'année, envisage-t-on de maintenir ce blocage et de renoncer à abandonner les voies ferrées dans les Prairies?

● (1200)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Tout d'abord, je dois avouer que je me sens offensé d'être l'un des quelques députés, peut-être le seul de la Chambre, qui n'ait pas reçu de contribution financière des syndicats.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): J'ai fait, à la suite d'une réunion du cabinet, une déclaration sur le blocage du tarif-marchandises qui, je pense, se terminera à la fin de décembre. Je ne crois pas que cette mesure aura les conséquences qu'on a dites. Pour ce qui est des embranchements, nous pensions aboutir à une décision cette semaine, mais il nous faudra une autre semaine avant de faire une déclaration.

M. Nystrom: A mon avis, le ministre n'a probablement pas reçu de contributions financières des syndicats parce qu'il les a abandonnées depuis longtemps déjà.

Puisque l'honorable représentant a souvent reproché aux compagnies de chemins de fer au Canada d'avoir une trop grande main mise sur l'économie, pourquoi ne prolonge-t-il pas le blocage du tarif-marchandises, car il est clair qu'il devrait le faire, compte-tenu de l'absence de politique des transports?

M. Marchand (Langelier): Je ne sais pas si le député se trouvait à la Chambre lorsque cette question a été posée la semaine dernière. Le blocage du tarif-marchandises ne touche que 22 p. 100 du revenu des compagnies de chemins de fer. Il ne s'applique pas au transport du charbon, du blé ou d'un grand nombre d'autres produits transportés à des taux convenus par entente. Il ne s'applique qu'à certaines catégories de marchandises qui ne sont d'aucune conséquence pour l'Ouest. L'incidence, sur le coût de la vie sera minime. Comme je l'ai dit auparavant, nous avons l'intention de continuer l'examen commencé avec les premiers ministres de l'Ouest, dans l'espoir d'aboutir à une meilleure politique à l'avenir. Si nous adoptons un jour une sorte de blocage, il sera plus global et aura plus d'incidence sur l'économie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EXPORTATION D'URANIUM ENRICHÉ—LE COÛT ESTIMATIF DES PROJETS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES POUR LA PROCHAÎNE DÉCENNIE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'exportation de l'uranium relève du gouvernement fédéral et que le ministre de